

# COMMUNIQUE

## Visa de la mise à jour de la note d'information et de la fiche signalétique

La société de gestion SOGECAPITAL GESTION S.A porte à la connaissance du public le visa, par l'AMMC, de la mise à jour de la note d'information et de la fiche signalétique des FCP ci-après :

### • FCP HORIZON EQUITY VALUE

En conséquence de quoi, la société de gestion SOGECAPITAL Gestion S.A informe le public des modifications apportées à l'OPCVM précité. Le tableau suivant précise le numéro du nouveau visa octroyé à la note d'information de OPCVM en date du 13/02/2024 ainsi que la nature des modifications apportées.

OPCVM	Numéro visa de la note d'information	Champs	Ancienne stratégie d'investissement	Nouvelle stratégie d'investissement
FCP HORIZON EQUITY VALUE	VP24010	Stratégie d'investissement	<p>Le fonds investira l'intégralité de sa poche action selon une approche « Value ». Cette approche consiste à investir dans des actions considérées comme étant sous évaluées relativement au MASI selon SOGECAPITAL GESTION. Pour ce faire, le fonds investira dans des actions ayant un Price Earning Ratio ou « PER » inférieur à la moyenne du MASI et un Dividend Yield ou « D/Y » supérieur à la moyenne du MASI. Pour le choix et la revue de la composition du portefeuille, la Société utilisera le Price Earning Ratio et le Dividend Yield comme indicateurs financiers. Le Price Earning Ratio ou « PER » est le rapport entre le cours d'une action et le bénéfice par action réalisé par l'émetteur de la valeur. Le ratio PER permet de déterminer si une action est surévaluée ou sous-évaluée par rapport à son historique, aux sociétés comparables, ou au marché en général. Le Dividend Yield ou « D/Y » est le rendement d'une action donnée. Il indique combien une société verse en dividende par action chaque année, par rapport au cours de son action. La société de gestion procédera au rééquilibrage du portefeuille, consistant en une revue globale des valeurs le composant ainsi que de leurs pondérations, lors de chaque publication financière annuelle et semestrielle réalisées par les émetteurs. Pour le calcul des ratios financiers « PER » et « D/Y » susmentionnés à la suite des publications annuelles et semestrielles précitées, la société de gestion tiendra compte des derniers résultats annuels réalisés ainsi que des cours moyens sur une année glissante. Le rééquilibrage du fonds aura également lieu à la suite de publications d'informations importantes relatives à un émetteur. Le portefeuille cible sera implémenté en fonction des conditions de marché, dans un délai maximum de 30 jours. Le FCP investira en permanence, à hauteur de 75% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM «Actions» et liquidités, en actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription sélectionnés selon l'approche « Value », cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public tout en respectant la réglementation en vigueur. Le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement portant sur des titres libellés en devises à l'étranger dans une thématique similaire « Value », dans le respect des conditions réglementaires en vigueur. Le fonds pourra aussi effectuer des opérations de prêt-emprunt de titres dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.</p> <p>L'univers d'investissement du fonds est composé de ce qui suit : • Actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscriptions sélectionnés selon l'approche value cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier et ouvert au public ; • Titres de créances négociables ; • Titres de créances émis ou garantis par l'Etat ; • Obligations privées ; • Obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanismes d'absorption de pertes et/ou d'annulation de paiement des intérêts; • Titres d'OPCVM ; • Titres d'Organismes de Placements Collectifs en Capital ; • Titres émis par les fonds de Placements Collectifs en Titrisation; • Opérations de pension ; • Dépôt à terme.</p>	<p>Le fonds investira l'intégralité de sa poche action selon une approche « Value ». Cette approche consiste à investir dans des actions considérées comme étant sous évaluées relativement au MASI selon SOGECAPITAL GESTION. Pour ce faire, le fonds investira dans des actions ayant un Price Earning Ratio ou « PER » inférieur à la moyenne du MASI et/ou un Dividend Yield ou « D/Y » supérieur à la moyenne du MASI. Pour le choix et la revue de la composition du portefeuille, la Société utilisera le Price Earning Ratio et le Dividend Yield comme indicateurs financiers. Le Price Earning Ratio ou « PER » est le rapport entre le cours d'une action et le bénéfice par action réalisé par l'émetteur de la valeur. Le ratio PER permet de déterminer si une action est surévaluée ou sous-évaluée par rapport à son historique, aux sociétés comparables, ou au marché en général. Le Dividend Yield ou « D/Y » est le rendement d'une action donnée. Il indique combien une société verse en dividende par action chaque année, par rapport au cours de son action. La société de gestion procédera au rééquilibrage du portefeuille, consistant en une revue globale des valeurs le composant ainsi que de leurs pondérations, lors de chaque publication financière annuelle et semestrielle réalisées par les émetteurs. Pour le calcul des ratios financiers « PER » et « D/Y » susmentionnés à la suite des publications annuelles et semestrielles précitées, la société de gestion tiendra compte des derniers résultats annuels réalisés ainsi que des cours moyens sur une année glissante. Le rééquilibrage du fonds aura également lieu à la suite de publications d'informations importantes relatives à un émetteur. Le portefeuille cible sera implémenté en fonction des conditions de marché, dans un délai maximum de 30 jours. Le FCP investira en permanence, à hauteur de 75% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM «Actions» et liquidités, en actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription sélectionnés selon l'approche « Value », cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public tout en respectant la réglementation en vigueur. Le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement portant sur des titres libellés en devises à l'étranger dans une thématique similaire « Value », dans le respect des conditions réglementaires en vigueur. Le fonds pourra aussi effectuer des opérations de prêt-emprunt de titres dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.</p> <p>L'univers d'investissement du fonds est composé de ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscriptions sélectionnés selon l'approche value cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier et ouvert au public ;</li> <li>• Titres de créances négociables ;</li> <li>• Titres de créances émis ou garantis par l'Etat ;</li> <li>• Obligations privées ;</li> <li>• Obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanismes d'absorption de pertes et/ou d'annulation de paiement des intérêts; ;</li> <li>• Titres d'OPCVM ;</li> <li>• Titres d'Organismes de Placements Collectifs en Capital ;</li> <li>• Titres émis par les fonds de Placements Collectifs en Titrisation;</li> <li>• Opérations de pension ;</li> <li>• Dépôt à terme.</li> </ul>

Conformément à l'article II.2.22 et l'annexe II-2-L de la circulaire de l'AMMC, les souscripteurs auront la possibilité de sortie sans frais pendant une période de trois mois à compter de la date de publication dudit communiqué.

Il est porté à la connaissance des souscripteurs que le règlement de gestion, la note d'information et la fiche signalétique de l'OPCVM susmentionné est mis à leur disposition, pour consultation, auprès de : SOGECAPITAL GESTION sise à Casablanca, 55 bd Abdelmoumen Tél : 05 22 98 43 10 Fax : 0522 26 40 25